

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 septembre 2015

DCM N° 15-09-24-15

Objet : Rénovation du complexe de la Patinoire : avenant n°1 à la convention du 08 juillet 1968 et versement d'une subvention d'équipement.

Rapporteur: M. BELHADDAD

Par le biais d'un bail à construction en date du 8 juillet 1968, la Ville de Metz a mis à disposition de la SARL « Patinoire Messine » un terrain se situant sur le ban de Longeville-lès-Metz pour y créer et exploiter un ensemble sportif de patinage sur glace. Le terme de ce bail est fixé au 30 juin 2028 et à cette date il est prévu que les ouvrages reviennent en pleine propriété à la Ville.

L'état actuel de la patinoire et de ses installations nécessite une rénovation importante pour que l'équipement retrouve un niveau de sécurité et de fonctionnalité adapté aux normes actuelles et aux attentes des différents publics le fréquentant. Le bâtiment ne répond plus en effet ni aux normes sportives lui permettant d'accueillir des spectacles ou des compétitions de sport sur glace, ni aux normes de fonctionnement de ce type d'équipement, en particulier en ce qui concerne le système de réfrigération, qui est obsolète et non-conforme à la réglementation dans la mesure où il fonctionne avec du gaz dont l'utilisation est aujourd'hui proscrite.

Au cours des dernières années, plusieurs projets de rénovation, associés à la construction de bâtiments commerciaux, ont été proposés à la Ville mais n'ont pas abouti.

Récemment, un nouveau projet initié par la société PATINOIRE MESSINE, entre-temps transformée en SAS (Société par Actions Simplifiée), a vu le jour. Ce projet est porté par un groupement d'entreprises à l'origine du rachat de 75 % des parts de la société PATINOIRE MESSINE.

Le projet des nouveaux opérateurs s'inscrit dans une dynamique devant permettre aux différentes catégories d'utilisateurs de retrouver un équipement rénové et adapté à leurs pratiques. Ces nouveaux actionnaires souhaitent faire de la patinoire de Metz un établissement de référence qui accueillera les dernières technologies en matière de production de glace.

Par ailleurs, les nouveaux opérateurs se sont engagés à formaliser une charte pour développer, en lien avec les associations fréquentant l'équipement, l'accès du plus grand nombre aux sports pratiqués sur glace.

Le projet porte sur la réalisation d'un ensemble de travaux de rénovation et de mise aux normes, pour un montant de 1 050 000 € HT : remplacement du tapis glacier et du système de production de froid, remplacement des rambarde, création de nouveaux vestiaires, habillage des murs extérieurs, réaménagement complet de l'accueil,....

En regard de l'impact bénéfique que pourra avoir la rénovation de la patinoire et sa transformation complète sur les associations, clubs sportifs (hockey sur glace, patinage artistique, ...) et scolaires, mais également pour le rayonnement de la ville de METZ, et considérant que les équipements reviennent à la Ville au terme du bail, il est proposé que le coût de l'aménagement des vestiaires destinés aux scolaires et aux compétitions ainsi que les travaux de bardage extérieur (dans la perspective d'assurer une continuité esthétique avec le complexe sportif Saint Symphorien) soient accompagnés financièrement par la Ville par une subvention d'équipement à hauteur de 300 000 €. Cette subvention sera versée à la société « Patinoire messine » en deux fois, à raison de 150 000 € en 2015, et 150 000 € en 2016.

Il est en outre proposé de proroger de 13 ans le bail initial afin de repousser son terme au 30 juin 2041, et de maintenir le loyer à 2 % des recettes hors taxes, sauf au cours des 5 premières années d'exploitation où il est proposé de fixer une redevance annuelle symbolique à hauteur de 100 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le bail à construction en date du 8 juillet 1968 accordant à la Société « Patinoire Messine » un terrain pour y créer et exploiter un ensemble sportif de patinage sur glace,

VU la délibération en date du 30 janvier 2013,

VU le projet présenté par la société PATINOIRE MESSINE qui consiste à réaliser des travaux complets de rénovation et de mise aux normes de la patinoire pour un montant de 1 050 000 € HT,

CONSIDERANT l'intérêt local pour la collectivité de disposer d'un équipement performant répondant aux normes des fédérations sportives de sports de glace et de hockey sur glace, et de nature à favoriser le développement de l'éducation physique en général et des sports sur glace en particulier,

CONSIDERANT que les installations reviendront au terme du bail à la Ville de Metz,

CONSIDERANT la nécessité qu'il y a à conclure un avenant afin d'acter des changements statutaires du co-contractant de la collectivité, de proroger de 13 ans le terme du contrat initial, soit jusqu'au 30 juin 2041, et de formaliser les accords entre les parties,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE RAPPORTER** la délibération n° 13-01-04 en date du 30 janvier 2013 dans la mesure où le projet envisagé n'a pas abouti,
- **D'ACTER** la transformation de la SARL PATINOIRE MESSINE en SAS (Société par Actions Simplifiée),
- **DE PROLONGER** la durée initiale du bail à construction du 8 juillet 1968 de 13 années supplémentaires, fixant ainsi sa nouvelle échéance au 30 juin 2041,
- **DE FIXER**, par dérogation au bail initial, pour les années 2015 à 2019 la redevance annuelle dudit bail à, forfaitairement, 100 € TTC,
- **D'ATTRIBUER** à la société PATINOIRE MESSINE, compte-tenu de l'intérêt local des travaux envisagés, une subvention d'équipement de 300 000 € dont le versement interviendra en deux fois, à raison de 150 000 € en 2015 et 150 000 € en 2016, sur présentation des justificatifs de réalisation des travaux correspondants,
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à régler les détails de l'opération, à finaliser le projet d'avenant n°1 au bail à construction à intervenir, à signer ledit avenant ainsi que tout autre document afférant à la présente.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : Equipements Sportifs
 Commissions : Commission Sport et Jeunesse
 Référence nomenclature «ACTES» : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
 Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
 Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ